

Communiqué de presse
Paris, le 10 mars 2026

La SCPI Cœur de Ville acquiert un portefeuille de deux restaurants loués à l'enseigne Quick

Sogénial Immobilier annonce l'acquisition, pour le compte de la SCPI Cœur de Ville, d'un portefeuille de deux actifs commerciaux occupés par l'enseigne de restauration rapide Quick. Situés à Botans (Territoire de Belfort) et à Lampertheim, au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, ces deux restaurants neufs développent une surface totale d'environ 750 m² et s'inscrivent dans des zones commerciales particulièrement dynamiques.

Cette opération illustre la stratégie de la SCPI, qui privilégie des actifs commerciaux situés dans des zones de flux établies et loués à des enseignes nationales reconnues.

Sami Fajri, Directeur des Investissements : « Cette acquisition illustre la capacité de la SCPI à identifier des actifs commerciaux adaptés à des enseignes nationales en développement. L'implantation de ces restaurants Quick au sein de zones commerciales dynamiques contribue à renforcer la diversification et la visibilité des revenus locatifs du portefeuille de Cœur de Ville. »

Un portefeuille de restaurants Quick implantés dans des zones commerciales établies

Le portefeuille est composé de deux restaurants exploités par Quick, enseigne historique de la restauration rapide en Europe. Ces actifs disposent notamment d'un service drive, de terrasses extérieures et d'espaces de stationnement dédiés.



Le premier actif, situé à Botans, développe une surface d'environ 350 m² au sein de la ZAC des Chênes, principale zone commerciale de l'agglomération de Belfort regroupant de nombreuses enseignes nationales génératrices de flux. Implanté à proximité de l'autoroute A36, ce restaurant bénéficie d'une excellente visibilité et d'une accessibilité directe depuis les principaux axes routiers.

Le second actif, situé à Lampertheim, développera une surface d'environ 400 m² au sein de la ZAC de Vendenheim / Lampertheim, principal pôle commercial de l'agglomération strasbourgeoise. Implanté à proximité immédiate de nombreuses enseignes nationales et des principaux axes routiers, il bénéficie de la forte fréquentation de cette zone commerciale majeure.

La situation locative est sécurisée par des baux de longue durée, comprenant un bail commercial pour le site de Botans et un bail à construction de 40 ans pour le site de Lampertheim, offrant une visibilité locative particulièrement longue pour la SCPI.

À l'occasion de cette acquisition, la société de gestion a été conseillée par :

Notaires – Maître Sandrine KARNIK – DNA Haussmann

Broker – Pierre ROCHARD & Thibault CORNILLAT – Arthur LOYD

Contacts Presse

- Agence FORCE MEDIA - Patricia Ouaki - patricia.ouaki@forcemedia.fr - 06 07 59 60 32
- SOGENIAL IMMOBILIER - Chris Rhand - cr@sogenial.fr - 06 61 11 68 31

À propos de Sogenial Immobilier

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF depuis 2012, Sogenial Immobilier propose aux investisseurs et aux épargnants ses services de conseil en investissement et de gestion de fonds immobiliers. Fort de plus de 40 ans d'expérience dans l'investissement et l'asset management immobilier, la société offre une gamme complète de solutions accessibles et adaptées à chaque profil. Grâce à son savoir-faire, la société propose un accompagnement sur mesure, de la définition de la stratégie immobilière jusqu'à la constitution et la gestion d'un portefeuille d'actifs immobiliers.

Sogenial Immobilier gère une large gamme de véhicules d'investissement, incluant des Clubs Deals, des OPPCI, des SLP, un FCPR, un SICAV-SIF et un RAIF luxembourgeois ainsi que deux GFI. La société propose également plusieurs SCPI : Cœur de Ville, Cœur de Régions, Cœur d'Europe et Cœur d'Avenir.

En septembre 2025, la société de gestion a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies pour renforcer son engagement en faveur d'un immobilier responsable.

Avertissements

Les performances et investissements passés ne préjugent pas des performances et investissements futurs. Comme tout investissement, investir dans une SCPI comporte des risques notamment de perte en capital. Il est recommandé d'investir pendant une période d'au moins 10 ans. L'ensemble des risques et des frais sont détaillés dans la Note d'Information et le DIC disponibles auprès de Sogenial Immobilier.